

Enquête NE20 0000 30/59

**DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PORTANT SUR LE  
PGPOD UHC 14 SAMBRE » (plan de gestion pluriannuel des opérations de  
dragage d'entretien pour l'unité hydrographique cohérente 14-Sambre«)**

## IX ANNEXES

Le Commissaire Enquêteur

Christian Lebon



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture du Nord /  
Direction départementale des territoires et de la mer du Nord  
Service eau nature et territoires – Unité police de l'eau**

**Arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation  
environnementale portant sur le plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage d'entretien  
(PGPOD) pour l'Unité Hydrographique Cohérente (UHC) 14 – Sambre Canalisée**

**Dossier d'autorisation environnementale présenté par Voies Navigables de France (VNF)**

-----  
**Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L.123-1 et R.123-1 et suivants, L.181-1 et suivants et R.181-1 et suivants, L.214-3 et R.214-1 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration

Vu l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020 modifiée, relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais - Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe), Monsieur Michel LALANDE ;

Vu le décret 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie pour la période 2016-2021 et arrêtant le programme pluriannuel de mesures, abrogeant l'arrêté du 20 novembre 2009 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Éric FISSE, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord (délégation générale et ordonnancement secondaire) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2020 portant délégation de signature de Monsieur Eric FISSE aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;

Vu la demande enregistrée le 4 février 2020 sous le n°59-2020-00008, présentée par Voies Navigables de France (VNF) – Direction Territoriale de Lille – 37 rue du Plat – BP 725 – 59034 LILLE CEDEX, afin d'obtenir l'autorisation environnementale pour le plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage d'entretien (PGPOD) relatif à l'Unité Hydrographique Cohérente (UHC) 14 – Sambre Canalisée ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale du 6 mai 2020 et les éléments de réponse à cet avis transmis le 5 juin 2020, conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement ;

Vu la décision E20000030/59 rendue le 27 mai 2020 par le Tribunal Administratif de Lille désignant M. Christian LEBON en qualité de commissaire-enquêteur ;

Considérant que le dossier d'autorisation environnementale, présenté pour l'enquête publique, est déclaré complet et recevable à la date du 4 février 2020 ;

Considérant que l'autorisation environnementale sollicitée porte uniquement demande d'autorisation au titre de l'article L. 214-3 I du code de l'environnement, compte-tenu des mesures d'évitement mises en œuvre ;

Considérant que le projet est susceptible d'affecter le territoire des communes d'Assevent, Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Boussières-sur-Sambre, Boussois, Hautmont, Jeumont, Landrecies, Leval, Locquignol, Louvroil, Maroilles, Marpent, Maubeuge, Neuf-Mesnil, Noyelles-sur-Sambre, Pont-sur-Sambre, Recquignies, Rousies, Saint-Rémy-du-Nord et Sassegnies ;

Considérant que le commissaire-enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup> - Objet du présent arrêté préfectoral**

Une enquête publique est ouverte du **lundi 6 juillet 2020 – 9h00 au jeudi 6 août 2020 – 17h30 inclus**, soit 32 jours consécutifs.

Elle a pour objet la demande d'autorisation environnementale déposée par Voies Navigables de France (VNF) relative au plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage d'entretien (PGPOD) pour l'Unité Hydrographique Cohérente (UHC) 14 – Sambre Canalisée.

L'autorisation environnementale tiendra lieu, pour les travaux mentionnés ci-dessus, d'autorisation au titre de l'article L. 214-3 I du code de l'environnement.

Par décision motivée, le commissaire-enquêteur pourra, après avoir informé le préfet du Nord en sa qualité d'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, prolonger la durée de l'enquête pour une durée maximale de 15 jours.

Monsieur Jérémie SOMON, VNF – Direction Territoriale de Lille – 37 rue du Plat – BP 725 – 59034 LILLE CEDEX – mail : [jeremie.somon@vnf.fr](mailto:jeremie.somon@vnf.fr) – tel : 06 89 51 94 20 – est l'interlocuteur de ce dossier, au sein de VNF.

### **Article 2 - Périmètre d'enquête publique**

L'enquête publique se déroule sur le territoire des communes d'Assevent, Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Boussières-sur-Sambre, Boussois, Hautmont, Jeumont, Landrecies, Leval, Locquignol, Louvroil, Maroilles, Marpent, Maubeuge, Neuf-Mesnil, Noyelles-sur-Sambre, Pont-sur-Sambre, Recquignies, Rousies, Saint-Rémy-du-Nord et Sassegnies.

La commune de Jeumont est siège de l'enquête publique.

### **Article 3 - Information et participation du public**

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont tenues à la disposition du public sous format papier au sein de la mairie des communes de Jeumont, Landrecies et Pont-sur-Sambre, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Un registre d'enquête est mis à la disposition du public dans la mairie de ces communes, afin d'y recueillir les appréciations, suggestions, contre-propositions relatives à ce projet. Ce document est composé de feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible et téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Nord ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr), rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique ») et sur le site internet <https://www.registredemat.fr/pgpod-sambre-canalisee>

VNF met à disposition du public l'étude d'impact ainsi que la réponse écrite à l'avis de l'autorité environnementale sur le site « [www.projets-environnement.gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr) ».

Un accès gratuit au dossier informatique est également garanti sur rendez-vous, dans les bureaux de la DDTM du Nord (62 boulevard de Belfort, CS 90 007, 59042 LILLE Cedex - [ddtm-sent@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-sent@nord.gouv.fr)).

Toute personne peut par ailleurs, sur sa demande écrite et à ses frais, et pendant toute la durée de l'enquête, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Nord, dès la publication du présent arrêté.

#### **Article 4 - Permanences**

Indépendamment des dispositions qui précèdent, les observations écrites et orales sur l'opération seront également reçues par le commissaire-enquêteur aux lieux, dates et horaires suivants :

- lundi 6 juillet 2020 de 9h00 à 12h00 en mairie de Jeumont
- vendredi 10 juillet 2020 de 13h30 à 17h30 en mairie de Pont-sur-Sambre
- vendredi 31 juillet 2020 de 13h30 à 16h30 en mairie de Landrecies
- jeudi 6 août 2020 de 13h30 à 17h30 en mairie de Jeumont

Deux « permanences téléphoniques » du commissaire-enquêteur sous forme d'entretiens téléphoniques limités à 15 minutes sont prévues le jeudi 30 juillet 2020 de 14h00 à 17h00 et le mardi 4 août de 9h00 à 12h00. Le public prendra rendez-vous préalablement en réservant une plage horaire au 01-49-04-02-10 les lundis et mardis matins de 10h00 à 12h00 ; il fournira alors un numéro de téléphone sur lequel il sera contacté par le commissaire-enquêteur.

La gestion quotidienne de l'enquête (consultation du dossier, gestion du registre, réception des documents, communication des dépositions au commissaire enquêteur, ...) et la mise en œuvre des mesures barrières et de distanciation dans le cadre de la crise sanitaire, notamment à l'occasion des permanences du commissaire-enquêteur, seront assurées par les mairies des communes.

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à Monsieur le commissaire-enquêteur :

- par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie de JEUMONT – Centre Administratif Georges Pompidou – BP 70159 – 59572 JEUMONT CEDEX
- par voie électronique à l'adresse : [pgpod-sambre-canalisee@registredemat.fr](mailto:pgpod-sambre-canalisee@registredemat.fr)
- en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registredemat.fr/pgpod-sambre-canalisee>

Pendant toute la durée de l'enquête toutes les observations et propositions déposées par le public seront consultables par le public dans les meilleurs délais :

- sur le site internet du registre dématérialisé (<https://www.registredemat.fr/pgpod-sambre-canalisee>), le report des observations et propositions (par écrit ou oralement à l'occasion des permanences du commissaire enquêteur ou par courrier) déposées par le public sur le registre mis à disposition du public au siège de l'enquête étant réalisé par le commissaire-enquêteur ;
- sur le registre papier mis à disposition dans la commune de Jeumont pour les observations et propositions déposées par voie dématérialisée également par le commissaire-enquêteur

Le public sera averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur internet.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

#### **Article 5 - Publicité de l'enquête**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera, par les soins du Préfet du Nord, en sa qualité d'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, publié en caractères apparents, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux diffusés dans le département du Nord.

Les frais d'insertion seront à la charge du pétitionnaire.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, un avis par voie d'affiches et éventuellement par tous autres procédés sera publié dans les communes de l'article 2. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire concerné et sera certifié par lui.

Dans les mêmes conditions, et sauf impossibilité matérielle, il est procédé, par les soins du pétitionnaire, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et visible de la voie publique, conformément à l'article R.123-11 du code de l'environnement et à l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné.

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet des services de l'État dans le Nord ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr), rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Avis d'enquête publique »).

#### **Article 6 - Clôture de l'enquête**

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement, à l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête sont mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.

Le commissaire-enquêteur rencontre, dans la huitaine, le pétitionnaire et lui communique la synthèse des observations écrites ou orales, celles-ci étant consignées dans un procès verbal, en l'invitant à produire dans un délai de 15 jours à compter de la date de remise du procès-verbal de synthèse des observations, un mémoire en réponse.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur transmet à la préfecture du Nord (DDTM 59, Service Eau Nature et Territoires, Unité Police de l'Eau - 62 boulevard de Belfort - CS 90007 - 59042 LILLE Cédex) son rapport et conclusions motivées.

Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif.

Si, dans ce délai de 30 jours, le commissaire-enquêteur n'a pas remis ses rapport et conclusions motivées, ni présenté à l'autorité compétente pour organiser l'enquête, conformément à la faculté qui lui est octroyée à l'article L.123-15, une demande motivée de report de ce délai, il est fait application des dispositions du quatrième alinéa de l'article L.123-15 du code de l'environnement.

Le dossier d'enquête publique sera conservé par les mairies, en vue d'être mis à la disposition du public avec la décision du préfet du Nord, en fin de procédure.

### **Article 7 - Avis du conseil municipal**

Les conseils municipaux des communes de l'article 2 sont appelés à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale.

Ces avis ne pourront être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la date de clôture du registre d'enquête.

### **Article 8 - Rapport et conclusions du commissaire enquêteur**

Le préfet du Nord adresse une copie des rapports et conclusions motivées du commissaire-enquêteur au pétitionnaire.

Il en adresse également une copie aux mairies pour le tenir à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête. Dans les mêmes conditions, le rapport et les conclusions doivent être tenus à disposition du public en DDTM. Ces pièces seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Nord ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr), rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur »).

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication du rapport et des conclusions, auprès du préfet du Nord, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

### **Article 9 - Décision au terme de l'enquête**

À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu d'autorisation au titre des articles L.214-3 I et R.214-1 du code de l'environnement.

### **Article 10 - Exécution et diffusion de l'arrêté**

Le Préfet du Nord, les maires des communes de l'article 2, le commissaire-enquêteur et le pétitionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera également adressée au président du tribunal administratif de Lille.

Fait à Lille, le 72 JUN 2020

Pour le préfet et par délégation,  
La Responsable du Service Eau Nature et Territoires,



Isabelle DORASSE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DU NORD**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

**ET DE LA MER DU NORD**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Communes d'Assevent, Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Boussières-sur-Sambre, Boussois, Hautmont, Jeumont, Landrecies, Leval, Locquignol, Louvroil, Maroilles, Marpent, Maubeuge, Neuf-Mesnil, Noyelles-sur-Sambre, Pont-sur-Sambre, Recquignies, Rousies, Saint-Rémy-du-Nord et Sassegnies**

**Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)**

Voies Navigables de France (VNF) a déposé un dossier d'autorisation environnementale portant sur le plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage d'entretien (PGPOD) pour l'Unité Hydrographique Cohérente (UHC) 14 – Sambre Canalisée.

Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique départementale du :  
**lundi 6 juillet 2020 – 9 h 00 au jeudi 6 août 2020 – 17 h 30 inclus**

Le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier au sein de la mairie des communes de Jeumont, Landrecies et Pont-sur-Sambre, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans ces communes.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible et téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Nord ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr), rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique ») et sur le site internet <https://www.registredemat.fr/pgpod-sambre-canalisee>

VNF met à disposition du public, l'étude d'impact ainsi que la réponse écrite à l'avis de l'autorité environnementale sur le site « [www.projets-environnement.gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr) ».

Un accès gratuit au dossier informatique est également garanti, sur rendez-vous, dans les bureaux de la DDTM du Nord (62 boulevard de Belfort, CS 90 007, 59042 LILLE Cedex – [ddtm-sent@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-sent@nord.gouv.fr)).

Le dossier d'enquête publique comprend un dossier d'autorisation environnementale avec étude d'impact, l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sambre, l'avis de l'autorité environnementale et les réponses écrites du pétitionnaire à ces avis.

Le commissaire-enquêteur, M. Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates et horaires figurant ci-après :

- **lundi 6 juillet 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Jeumont**
- **vendredi 10 juillet 2020 de 13 h 30 à 17 h 30 en mairie de Pont-sur-Sambre**
- **vendredi 31 juillet 2020 de 13 h 30 à 16 h 30 en mairie de Landrecies**
- **jeudi 6 août 2020 de 13 h 30 à 17 h 30 en mairie de Jeumont**

Deux « permanences téléphoniques » du commissaire-enquêteur, sous forme d'entretiens téléphoniques limités à 15 minutes sont prévues le jeudi 30 juillet 2020 de 14 h 00 à 17 h 00 et le mardi 4 août de 9 h 00 à 12 h 00. Le public prendra rendez-vous préalablement en réservant une plage horaire au 01.49.04.02.10, les lundis et mardis matin de 10h00 à 12h00 ; il fournira alors un numéro de téléphone sur lequel il sera contacté par le commissaire-enquêteur.

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à Monsieur le commissaire-enquêteur :

• par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie de JEUMONT – Centre Administratif  
Georges Pompidou – BP 70159 – 59572 JEUMONT CEDEX

• par voie électronique à l'adresse : [pgpod-sambre-canalisee@registredemat.fr](mailto:pgpod-sambre-canalisee@registredemat.fr)

• en les consignnant sur le registre dématérialisé à l'adresse :

<https://www.registredemat.fr/pgpod-sambre-canalisee>

Pendant toute la durée de l'enquête toutes les observations et propositions déposées par le public seront consultables par le public dans les meilleurs délais :

• sur le site internet du registre dématérialisé (<https://www.registredemat.fr/pgpod-sambre-canalisee>), le report les observations et propositions (par écrit ou oralement à l'occasion des permanences du commissaire enquêteur ou par courrier) déposées par le public sur le registre mis à disposition du public au siège de l'enquête étant réalisé par le commissaire-enquêteur ;

• sur le registre papier mis à disposition dans la commune de Jeumont pour les observations et propositions déposées par voie dématérialisée également par le commissaire-enquêteur.

Le public sera averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur internet.

Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue de VNF auprès de M. SOMON, mail : [jeremie.somon@vnf](mailto:jeremie.somon@vnf).

Après enquête publique, le rapport et les conclusions motivées émis par la commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public aux mairies des communes où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en DDTM, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site « Les services de l'État dans le Nord » ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr), rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur »). À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu d'autorisation au titre des articles L.214-3 I et R.214-1 du code de l'environnement.

**POUR PARUTION  
VENDREDI 19 JUNI 2020  
ET VENDREDI 10 JUILLET 2020**

**L'Observateur**

*De l'Avesnois*

**Rue Robert Bichet**

**59440 AVESNELLES**

**Tél. 03.27.56.12.12**

**Fax : 03.27.57.49.42**



## L'Observateur de l'Avesnois

### AVIS IMPORTANT

Le tarif d'insertion au millimètre d'annonce légale de 40 signes et espaces, fixé par référence à l'arrêté interministériel du 21 décembre paru au Journal Officiel du 29 décembre 2019 est dans le **département du Nord de 2,25 €** pour l'année 2020. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée (article 5).

### Changement de régime matrimonial

**OFFICE NOTARIAL DE LA MADELEINE**  
210 rue du Général de Gaulle  
59110 LA MADELEINE

Suivant acte reçu par Maître Nicolas DIRADOURIAN, Notaire à La Madeleine, 210 rue du Général de Gaulle, le 10 juin 2020, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial de M. Hervé François Marie LEPOUTRE et Mme Colette Marie-Noëlle PROUVOST, demeurant à TOURCOING (59200), 60 rue Pasteur. Monsieur est né à ROUBAIX (59100) le 7 décembre 1961. Madame est née à LILLE (59000), le 27 juillet 1961.

Mariés à la mairie de MOUVAUX (59420) le 16 juin 1984 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ont souhaité adopter le régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, et prévu une faculté de préciput. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Maître DIRADOURIAN  
2008027

### Constitution de société

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST ANDRE LEZ LILLE du 25 MAI 2020, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.  
Dénomination :

### INFICONSEIL AUDIT ET QUALITE

Siège social : 65 Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny, 59350 ST ANDRE LEZ LILLE.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 10 000 €.

Objet : La société a pour objet toutes opérations de formation, conseil, audit, coaching, recrutement destinées aux entreprises, administrations, personnes morales publiques ou privées, physiques ou morales, l'organisation de rencontres consacrées à la formation et l'animation de groupes, prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes public ou privés. Conseil en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en oeuvre et plus généralement toute opération industrielle, commerciale, financière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandites, de souscriptions, d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de tout bien ou droit, ou autrement.

Exercice du droit de vote : Tout associé

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

### MON COEUR BALANCE

Forme : Société à responsabilité limitée.  
Capital : 5.000 €.

Siège social : 8 quai des Hollandais - 59140 DUNKERQUE.

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement : la vente de tout article lié à l'environnement du bébé et de l'enfant. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement. La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Durée : 99 années.

Gérance : Mme Marlène TACCOEN demeurant 1 Allée des bosquets - 59380 SOCX.

Immatriculation : RCS Dunkerque.

Pour avis  
2008026

Par acte SSP du 15/06/2020 il a été constitué une SCI :

Dénomination :

### KINE ALHENA PRP

Siège social :

Siège social : 64 avenue Alfred Lefrançois 59200 TOURCOING.

Capital : 1.500 €.

Objet : Acquisition et gestion de biens immobiliers.

Gérant : M. MACE Benjamin 7 Bis Rue Pasteur 59223 RONCOQ.

Co-Gérante : Mme FOURNIER Lucie 49 Rue Henri Barbusse 59120 LOOS.

Co-Gérant : M. ZIGANTE Pierre 35 Rue Château 59166 BOUSBECQUE.

Cession des parts sociales : Toutes cessions de parts sociales, échanges, apports en société d'éléments isolés, attributions en suite de liquidation d'une communauté de biens du vivant des époux ou ex-époux, donations, ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales, sont soumises à l'agrément de la société.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Lille Métropole.

2008124

### Transformation

### FLANDRES OIGNONS

SARL transformée en SAS  
au capital de 47 622 €

Siège social : Route Nationale  
59380 QUAEDYPRE

394 039 069 RCS Dunkerque

Aux termes d'une délibération en date du 10 avril 2020, l'Assemblée Générale extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de Commerce, a décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social est fixé à la somme de 47.622 €.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant

### Clôture de liquidation

### GOOD GRILL

SAS au capital de 500 €

Siège social : 21, rue Boucher de Perthes

59100 ROUBAIX

878 911 817 RCS Lille Métropole

Par décision AGE du 08/06/2020, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. DOBBI Mohamed, 10, avenue du Président Coty, 59100 ROUBAIX, quitus de sa gestion et de charge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 08/06/2020. Radiation au RCS de Lille Métropole.

2007785

### Transfert de siège dans le département

### GISMO DEVELOPPEMENT

### VITALE TECHNOLOGIE

### (GDVT)

SARL au capital de 500 €

Siège social : 3ème Etage

59120 LOOS

479 194 672 RCS Lille Métropole

Par décision du gérant du 12/06/2020, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/07/2020 au 14 Bis Rue Henri Ghesquière 59320 EMMERIN. Mention au RCS de Lille Métropole.

2008067

### Annonces administratives

### AVIS D'APPEL PUBLIC

### A LA CONCURRENCE

**PARTENORD HABITAT** - M. Christophe BECUWE - Directeur général - 27 boulevard Vauban - BP 309 - 59020 LILLE - Tél. 03.20.78.56.00

Référence acheteur : 20110

L'avis implique un marché public.

Objet : Marché d'AMO en vue de la réalisation en conception/réalisation de la démolition de 470 logements, la réhabilitation de 210 logements, la démolition ou réhabilitation de 49 logements, à MAUBEUGE.

Procédure : Procédure ouverte.

Forme du marché : Division en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40 % note méthodologique du candidat

20 % compétences de l'intervenant

phase conception

10 % compétence de l'intervenant

phase suivi des travaux

30 % prix des prestations

Remise des offres : 09/07/20 à 16 h 00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 08/06/2020.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

2007871

### MAIRIE DE LANDRECIES (59)

### DECLARATION DE BIEN

### SANS MAITRE

Vu les articles L 1123-1 et L 1123-3, du code général de la propriété des personnes publiques,

Nous, soussigné, François ERLEM, Maire de la commune de LANDRECIES, avons constaté que le bien cadastré B 275 situé 9 rue d'Happegarbes est vacant, n'a pas de propriétaire connu et ne fait plus l'objet de contribution foncière depuis plus de trois ans. Après avis favorable de la commission communale des impôts



Liberté - Égalité - République

RÉPUBLIQUE F

PRÉFET DU I

Direction Départementale des Ter

### AVIS D'ENQUÊTE

Communes d'Assevent, Aulnoye-Aymeries, Bach Bousois, Hautmont, Jeumont, Landrecies, Leval, Maubeuge, Neuf-Mesnil, Noyelles-sur-Sambre, Saint-Rémy-du-Nord

Demande d'autorisation environnemen

Voies Navigables de France (VNF) a déposé un tale portant sur le plan de Gestion Pluriannuel (PGPOD) pour l'Unité Hydrographique Cohérent Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise au public le lundi 6 juillet 2020 - 9 h 00 au jeu. Le public pourra prendre connaissance du dossier des communes de Jeumont, Landrecies et Pontieux d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations qui quète ouvert à cet effet dans ces communes.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version et téléchargeable sur le site internet des nord.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques / Consultations, participations et enquêtes publiques d'enquête publique » et sur le site internet [sambre-canalisee.com](http://sambre-canalisee.com)

VNF met à disposition du public, l'étude d'impact l'autorité environnementale sur le site « www. Un accès gratuit au dossier informatique est également les bureaux de la DDTM du Nord (62 boulevard Cedex - ddtm-sent@nord.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique comprend un dossier avec étude d'impact, l'avis de la Commission l'avis de l'autorité environnementale et les réponses. Le commissaire-enquêteur, M. Christian LEBON, sera en mesure de recevoir les observations et propositions écrites pendant ci-après :

• lundi 6 juillet 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 en matin

• vendredi 10 juillet 2020 de 13 h 30 à 17 h 30

• vendredi 31 juillet 2020 de 13 h 30 à 17 h 30

• jeudi 6 août 2020 de 13 h 30 à 17 h 30 en matin

Deux « permanences téléphoniques » et deux « permanences téléphoniques limitées à 15 minutes » seront organisées le mardi 4 août de 9 h 00 à 14 h 00 et le mardi 4 août de 9 h 00 à 17 h 00 et le mardi 4 août de 9 h 00 à 17 h 00 et le mardi 4 août de 9 h 00 à 17 h 00 ; il fournira alors un contacté par le commissaire-enquêteur.

Les observations peuvent également être adressées à Monsieur le commissaire-enquêteur :

• par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mai Georges Pompidou - BP 70159 - 59572 JEUMONT

• par voie électronique à l'adresse : [pgpod-sant@nord.gouv.fr](mailto:pgpod-sant@nord.gouv.fr)

• en les signant sur le registre dématérialisé <https://www.registredemat.fr/pgpod-sambre-ca>

Pendant toute la durée de l'enquête toutes les versions du dossier seront consultables sur le public et sur le site internet du registre dématérialisé [sambre-canalisee.com](http://sambre-canalisee.com)

Le rapport des observations et les propositions seront déposés par voie électronique et les propositions déposées par voie électronique.

Le public sera averti que toutes les observations seront accessibles sur internet.

Toute information complémentaire relative à cette enquête publique, le rapport et les propositions seront tenus à la disposition du public d'ici le 10 juillet 2020, ainsi qu'en DDTM, p. clôture de l'enquête et seront publiés sur le site internet ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr), rubrique « Politiques publiques / Consultations, participations et enquêtes publiques »).

Le rapport et conclusions du commissaire-enquêteur le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation de dérogation au titre des articles

Chers ann  
confiez



**Julien Berna | Luc Berna**  
Huissiers de Justice associés

**PROCES-VERBAL  
DE CONSTAT  
\*\*\*  
EXPEDITION**

Référence : V.30298

- Demandeur : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
- Objet : AFFICHAGE D'UN AVIS A ENQUETE PUBLIQUE
- Lieux : MARPENT – JEUMONT – MAUBEUGE - HAUTMONT  
LANDRECIES – HACHETTE – BERLAIMONT – AULNOYE-AYMERIES
- Date : 19 JUIN 2020

Centre d'Affaires La Fontaine – Entrée H - Boulevard Molière – 59600 MAUBEUGE

☎ : 03.27.64.64.34

Fax : 03.27.64.19.55

E-mail : [contact@huissier-maubeuge.com](mailto:contact@huissier-maubeuge.com)

# EXPEDITION

**Société Civile Professionnelle**  
**Julien BERNA & Luc BERNA**  
**Huissiers de Justice Associés**  
**Centre d'Affaires La Fontaine – Entrée H – Boulevard Molière**  
**59600 MAUBEUGE**  
Tél. : 03.27.64.64.34 – Fax : 03.27.64.19.55  
E-mail : [contact@huissier-maubeuge.com](mailto:contact@huissier-maubeuge.com)

## **PROCES-VERBAL DE CONSTAT n°V.30298**

**L'AN DEUX MILLE VINGT.**

**LE DIX-NEUF JUIN.**

**A la demande de :**

**VOIES NAVIGABLES DE France (VNF)**, Etablissement Public de l'Etat à caractère administratif, SIRET 130.017.791.00026, agissant aux présentes par sa Direction Territoriale Nord-Pas-de-Calais, dont le siège est situé 37 rue du Plat à 59000 LILLE, représenté par son Directeur territorial par intérim, domicilié en cette qualité audit siège,

**Lequel m'expose :**

Qu'une enquête publique relative au plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien de l'unité hydrographique cohérente n°14 « Sambre canalisée", doit se tenir prochainement du 06 juillet au 06 août 2020 ;

Que le maître d'ouvrage ayant une obligation de publicité de l'enquête au moins 15 jours avant le démarrage de cette dernière, VNF procédera à l'affichage de l'avis rédigé par la préfecture du Nord ;

Que VNF a le plus grand intérêt, afin d'éviter tout risque de contentieux, à faire constater par huissier la présence de panneaux d'affichage lisibles à proximité des lieux où se tiendront les travaux ;

Qu'il me requiert de procéder à toutes constatations utiles à cet effet.

**C'est pourquoi, déférant à cette réquisition :**

*Je, Luc BERNA, Huissier de Justice Associé, membre de la Société Civile Professionnelle Julien BERNA et Luc BERNA, dont le siège est à 59600 MAUBEUGE, Centre d'affaires La Fontaine, Entrée H, boulevard Molière, soussigné,*

Me suis rendu le DIX-NEUF JIN DEUX MILLE VINGT, aux différents lieux où doivent être apposés les 16 panneaux d'affichage d'un avis à enquête publique, posés conformément au plan de situation des panneaux d'affichage qui m'a été transmis préalablement par VNF et dont copie sera jointe en annexe des présentes.

J'ai procédé aux constatations ci-après.

☪☪☪

A **MARPENT**, rue Léon Jouhaux, aux abords immédiats du pont enjambant la SAMBRE, et des deux côtés de celui-ci, sur la droite de la chaussée dans le sens de la circulation, je constate la présence d'un panneau d'affichage d'avis à enquête publique dont une copie sera jointe aux présentes.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-11 du Code de l'Environnement, ces panneaux sont visibles et lisibles de la voie publique.

Ces panneaux de format A2 sur support PVC, comportent le titre « Avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins deux centimètres de hauteur sur fond jaune.

Panneau à l'entrée du pont vers le centre de Marpent



## Panneau à l'entrée du pont en quittant Marpent



  
**PRÉFET DU NORD**  
 DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Communes d'Assevent, Aubry-Armentières, Bachant, Barleux, Boussières-sur-Sambre, Bouvignies, Hautmont, Jeumont, Landrethies, Leval, L'Écluse, Louvroil, Marais, Marpaire, Maubeuge, Neuf-Mesnil, Noyelles-sur-Sambre, Pont-sur-Sambre, Raucoules, Roubaix, Saint-Rémy-du-Nord et Sasseville**

Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)

L'Agence Nationale de l'Énergie (ANÉ) a déposé un dossier d'autorisation environnementale portant sur le plan de Gestion Partenaire des Opérations de Dragage d'entretien (DGOE) pour l'État Hydrographique Carabasse (L14) 14 - Sambre Carabasse. Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique départementale de :

**lundi 6 juillet 2020 - 9h00** et **jeudi 6 août 2020 - 17h30 inclus**

Le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier au sein de la mairie des communes de Jeumont, Landrethies et Pont-sur-Sambre, aux jours et heures indiqués ci-dessous au public.

Le public pourra formuler ses observations, qu'elles soient écrites ou à l'oral, dans les registres d'enquête ouverts à cet effet dans ces communes.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible et téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr - rubrique « Participez à l'environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques (EPA) / Enquêtes publiques (EPA) ») et sur le site internet <https://www.registrepublic.fr/gpe/gpe-carabasse>.

L'ANÉ, maître de l'ouvrage de l'État, fait de l'ANÉ l'organisme responsable de la mise en œuvre de l'autorisation environnementale sur le site à l'issue de l'enquête publique.

Un accès gratuit au dossier numérique est également garanti, sur rendez-vous, dans les bureaux de la DDTM du Nord (42 Boulevard de la République, CS 10007, 59642 AUF - Lander - 03 20 39 27 00).

Le dossier d'enquête publique comprend un dossier d'autorisation environnementale avec étude d'impact, l'avis de la Commission Locale de l'Eau de la Sambre, l'avis de l'Agence Nationale de l'Énergie et les réponses écrites de l'administration à ces avis. Le commissaire enquêteur, M. Christian LEJEUNE, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, est mis à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates et heures figurant ci-dessous :

**lundi 6 juillet 2020 de 9h00 à 12h00** au mairie de Jeumont  
**vendredi 15 juillet 2020 de 13h30 à 17h30** au mairie de Pont-sur-Sambre  
**vendredi 15 juillet 2020 de 13h30 à 17h30** au mairie de Landrethies  
**jeudi 6 août 2020 de 13h30 à 17h30** au mairie de Jeumont

Durant le commissaire enquêteur a du commissaire enquêteur, sous forme d'observations écrites ou orales à 15 minutes avant pendant le jour, 30 juillet 2020 de 14h00 à 17h00 et le mardi 4 août de 9h00 à 17h00. Le public pourra recevoir sous préavis, en observant une jauge horaire au 01 42 54 02 15, les livrets et maquettes de l'ANÉ (L14) 14 - Sambre, à l'adresse suivante : un numéro de téléphone au regard de leur contact par le commissaire enquêteur.

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à Monsieur le commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse : [jeumont@registrepublic.fr](mailto:jeumont@registrepublic.fr) - Centre Administratif Georges Pompidou - BP 10148 - 59622 JEUMONT CEDEX.

ou par voie électronique à l'adresse : [jeumont@registrepublic.fr](mailto:jeumont@registrepublic.fr) en les enregistrant sur le registre départemental à l'adresse : <https://www.registrepublic.fr/gpe/gpe-carabasse>.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites ou orales peuvent être déposées par le public dans les registres ouverts sur le site internet du registre départemental (<https://www.registrepublic.fr/gpe/gpe-carabasse>), le report des observations et propositions (qui sont en traitement) et l'accès au dossier numérique du commissaire enquêteur (si par courrier) déposés par le public sur le registre ou à disposition du public au siège de l'enquête sont soumis par le commissaire enquêteur à la condition que le registre papier soit à disposition dans la commune de Jeumont pour les observations et propositions déposées par voie électronique également par le commissaire enquêteur.

Le public sera tenu au courant de toutes les observations et propositions écrites ou orales, sur rendez-vous, sur internet. Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue de l'ANÉ (service de M. THOMAS, chef de service) au 03 20 39 27 00.

Après enquête publique, le rapport et les observations écrites ou orales par le commissaire enquêteur seront remis à la disposition du public aux mairies des communes où a été déposée l'enquête, ainsi qu'au DDTM, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publics sur le site de l'Agence Nationale de l'Énergie et www.nord.gouv.fr, rubrique « Participez à l'environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques (EPA) / Rapport et observations de commissaire enquêteur ». À l'issue de l'enquête publique, le projet de l'ANÉ pourra autoriser l'Agence Nationale de l'Énergie à effectuer, sur le site de l'ANÉ, les travaux de dragage au titre des articles L. 241-1 et R. 241-1 du code de l'environnement.

A JEUMONT, rue Jean Jaurès, aux abords immédiats du pont enjambant la SAMBRE, et des deux côtés de celui-ci, sur la droite de la chaussée dans le sens de la circulation, je constate la présence d'un panneau d'affichage d'avis à enquête publique dont une copie sera jointe aux présentes.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-11 du Code de l'Environnement, ces panneaux sont visibles et lisibles de la voie publique.

Ces panneaux de format A2 sur support PVC, comportent le titre « Avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins deux centimètres de hauteur sur fond jaune.

Panneau à l'entrée du pont en quittant Jeumont



Panneau à l'entrée du pont en entrant dans Jeumont





Panneau à l'entrée du pont en repartant de la gare



**A HAUTMONT**, avenue Marcel Aimé, aux abords immédiats du pont enjambant la SAMBRE, et des deux côtés de celui-ci, sur la droite de la chaussée dans le sens de la circulation, je constate la présence d'un panneau d'affichage d'avis à enquête publique dont une copie sera jointe aux présentes.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-11 du Code de l'Environnement, ces panneaux sont visibles et lisibles de la voie publique.

Ces panneaux de format A2 sur support PVC, comportent le titre « Avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins deux centimètres de hauteur sur fond jaune.

Panneau à l'entrée du pont vers le centre-ville



# Panneau à l'entrée du pont en ressortant du centre-ville



A LANDRECIES, avenue Dumey, aux abords immédiats du pont enjambant la SAMBRE, et des deux côtés de celui-ci, sur la droite de la chaussée dans le sens de la circulation, je constate la présence d'un panneau d'affichage d'avis à enquête publique dont une copie sera jointe aux présentes.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-11 du Code de l'Environnement, ces panneaux sont visibles et lisibles de la voie publique.

Ces panneaux de format A2 sur support PVC, comportent le titre « Avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins deux centimètres de hauteur sur fond jaune.

Panneau à l'entrée du pont vers le centre-ville



Panneau à l'entrée du pont en ressortant du centre-ville



A **LOCQUIGNOL**, route de Maroilles, près du lieu-dit Ecluse d'Hachette, aux abords immédiats du pont enjambant la **SAMBRE**, et des deux côtés de celui-ci, sur le bord de la chaussée, je constate la présence d'un panneau d'affichage d'avis à enquête publique dont une copie sera jointe aux présentes.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-11 du Code de l'Environnement, ces panneaux sont visibles et lisibles de la voie publique.

Ces panneaux de format A2 sur support PVC, comportent le titre « Avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins deux centimètres de hauteur sur fond jaune.

Panneau à l'entrée du pont vers Locquignol



# Panneau à l'entrée du pont vers Avesnes sur Helpe



A BERLAIMONT, sur la D951, aux abords immédiats du pont enjambant la SAMBRE, et des deux côtés de celui-ci, sur le bord gauche de la voirie dans le sens de la circulation, je constate la présence d'un panneau d'affichage d'avis à enquête publique dont une copie sera jointe aux présentes.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-11 du Code de l'Environnement, ces panneaux sont visibles et lisibles de la voie publique.

Ces panneaux de format A2 sur support PVC, comportent le titre « Avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins deux centimètres de hauteur sur fond jaune.

Panneau à l'entrée du pont vers Aulnoye-Aymeries



## Panneau à l'entrée du pont vers Berlainmont

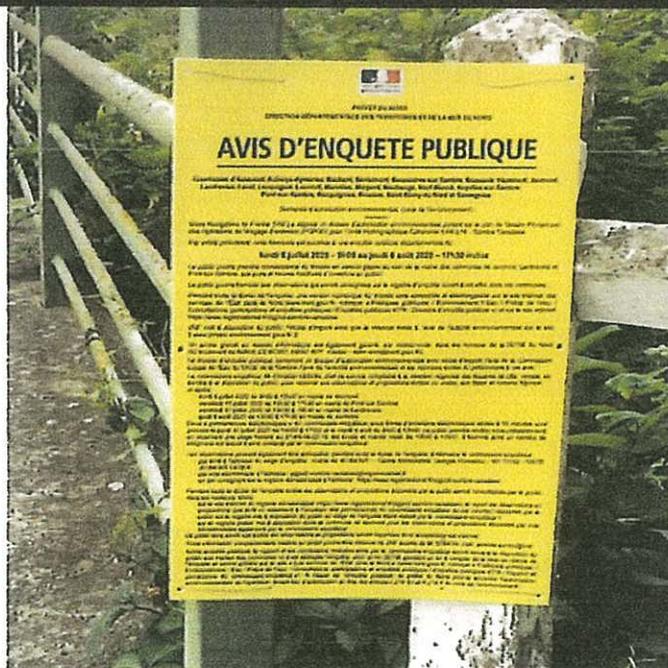


A AULNOYE-AYMERIES, rue de la Centrale, aux abords immédiats du pont enjambant la SAMBRE, et des deux côtés de celui-ci, sur la droite de la chaussée dans le sens de la circulation, je constate la présence d'un panneau d'affichage d'avis à enquête publique dont une copie sera jointe aux présentes.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-11 du Code de l'Environnement, ces panneaux sont visibles et lisibles de la voie publique.

Ces panneaux de format A2 sur support PVC, comportent le titre « Avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins deux centimètres de hauteur sur fond jaune.

Panneau à l'entrée du pont vers la centrale



Panneau à l'entrée du pont vers Berlaimont



DEPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE BERLAIMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre :  
- de conseillers en exercice : 23  
- de conseillers présents : 15  
- de votants : 22

N° 2020/029

AVIS « ENQUETE  
PUBLIQUE PORTANT  
SUR LE PLAN DE  
GESTION  
PLURIANNUEL DES  
OPERATIONS DE  
DRAGAGE  
D'ENTRETIEN POUR  
L'UNITE  
HYDROGRAPHIQUE  
COHERENTE (UHC) 14 –  
SAMBRE CANALISEE »

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, suite à la convocation en date du 20 juillet 2020, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel HANNECART, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents: M. HANNECART Michel, Maire, Mme DOCTOBRE Marie-Christine, M. GODIN Jean-Luc, Mme DELVALLEE Séverine, M. GRIERE Daniel, Adjoints ; M. ROLAND Paul-Henri, M. CARPENTIER Bernard, Mme LABOUREUR Marie-Claude, M. SQUELART Christophe, Mme BAYART Nathalie, Mme GROULT Mélanie, Mme HANNAPPE Françoise, Mme ROUSIES Françoise, M. SCULFORT Christophe, Mme CAILLEAUX Christine, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme FOSTIER Francine (procuration donnée à Mme GROULT Mélanie), M. LEGRAND Pascal, (procuration donnée à M. GODIN Jean-François), Adjoints ; Mme BAUDRY Marie-Fernande (procuration donnée à Mme DELVALLEE Séverine), Mme DEBIONNE Brigitte (procuration donnée à Mme BAYART Nathalie), M. BOUCHEZ Sébastien (procuration donnée à Mme DOCTOBRE Marie-Christine), M. MARIE Serge (procuration donnée à Mme CAILLEAUX Christine), M. LALLEMAND Serge (procuration donnée à Mme HANNAPPE Françoise), Mme JOSSERAND Delphine, conseillers municipaux.

Mme DELVALLEE Séverine a été élue secrétaire de séance.

Le Maire expose au conseil qu'une enquête publique a été ouverte depuis le lundi 6 juillet 2020.

Cette enquête a pour objet la demande d'autorisation environnementale déposée par les voies navigables de France (VNF) relative au plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien (PGPOD) pour l'unité Hydrographique cohérente (UHC) 14- Sambre Canalisée.

Ajoute que ce dossier d'enquête publique a été porté à la connaissance du conseil municipal,

Conformément à l'article R 181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale,

Que cet avis ne pourra être pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la date de clôture de l'enquête publique

Pour ces raisons, le Maire demande l'avis du Conseil

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

Emet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale déposée par les voies navigables de France (VNF) relative au plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien (PGPOD) pour l'unité Hydrographique cohérente (UHC) 14- Sambre Canalisée.

Fait les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Michel HANNECART  
Maire de Berlaimont



OBJET

Avis sur la Demande  
d'Autorisation  
Environnementale  
déposée par les Voies  
Navigables de France  
relative au Plan de  
Gestion Pluriannuel des  
Opérations de Dragage  
d'Entretien pour l'Unité  
Hydrographique  
Cohérente 14 - Sambre  
Canalisée

N°33.07.2020

Réf : Technique/GA/LP/FR

NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN EXERCICE

29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 16 Juillet 2020

L'an deux mil vingt le 16 juillet à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de LOUVROIL, convoqué le 9 juillet 2020, s'est réuni exceptionnellement à la salle CASADESUS, sous la présidence de Monsieur ASCONE Guiseppe, Maire de la Commune, à la suite de la Convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

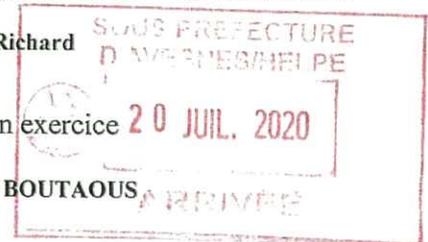
ETAIENT PRESENTS : MM. ASCONE Guiseppe, KACIMI Fatiha, SIMON Jean-Louis, PIERARD Mariam, LIBERT Jean-Claude, FONTAINE Annie, VASAMULIET Hugues, MENAGE Régine, GOURLAND Benjamin, DESPEGHEL Daniel, BENGUESMIA Annie, LIBIER Marie Paule, DESCLAIN Patricia, BURILLON Jean-Jacques, MASSARELLI Gino, BOLTZ Sabine, HAUCH Éric, ZAHAFI Hafida, BOUTAOUS Fabienne, CARON Nathalie (à 18h08), PIERARD Vincent, MADENE Saïda, SOUPLLET Nicolas VITRAND Romain, TAMI Ettore, HALABI Malika.

Mr GOLINVAL Brian a donné procuration à Mr LIBERT Jean-Claude  
Mr CONVENANCE Jean-Luc a donné procuration à Mr TAMI Ettore

ETAIENT ABSENTS : M. MEUNIER Richard

Formant la majorité des membres en exercice

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabienne BOUTAOUS



Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2020 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, déposée par les Voies Navigables de France, portant sur le plan de Gestion Pluriannuel des opérations de dragage d'entretien pour l'unité hydrographique cohérente 14 - Sambre Canalisée,

L'enquête publique est affichée en mairie depuis le 16 juin 2020, soit 15 jours avant l'ouverture de l'enquête, et jusqu'à la clôture de celle-ci, le 6 août 2020 inclus. Elle est ouverte au public du lundi 6 juillet 2020 à 9h au jeudi 6 août 2020 inclus jusque 17h30, soit 32 jours consécutifs sur la commune.

Le dossier est un registre d'enquête publique disponible en Mairie de Jeumont, Landrecies et Pont-sur-Sambre.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier est accessible et téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr), rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique ») et sur le site internet <https://www.registredemat.fr/pgpod-sambre-canalisee>.

Affichage le 24/7/2020

Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale dès l'ouverture de l'enquête. Cet avis ne pourra être pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

La commission intéressée ayant pris connaissance des motivations et justifications du dossier soumis à l'enquête sans objections ni remarques particulières, il est proposé au Conseil Municipal d'y émettre un avis favorable.

*Le Conseil Municipal*  
*Où l'exposé repris ci-dessus,*  
*Après avoir délibéré,*

**Accepte, à 24 Voix Pour et 3 Abstentions,** de donner un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale n°59-2020-00008 déposée par les Voies Navigables de France relative au plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage d'entretien (PGPOD) pour l'Unité Hydrographique Cohérente (UHC) 14 - Sambre Canalisée.

**Et Autorise,** Monsieur le Maire ou Son Représentant Légal, à signer tous documents relatifs à cette enquête.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois suivant sa publication.*

**Fait en séance, le 16 juillet 2020**

**Ont signé les membres présents**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Giuseppe ASCONE**

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE LOUVAIN-LA-NEUVE' in blue ink. The stamp features a central emblem with a figure and a cross. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Giuseppe Ascone'.

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELLIEPE  
CANTON DE AULNOYE-AYMERIES



Commune de NEUF MESNIL  
59330  
Tél. : 03.27.66.37.11  
Fax : 03.27.68.71.19

Envoyé en préfecture le 06/07/2020  
Reçu en préfecture le 06/07/2020  
Affiché le *07/07* *520*  
ID : 059-215904244-20200706-D0402020-DE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de NEUF-MESNIL

**Référence :**  
040/2020

**Séance du 02/07/2020**

**Objet de la délibération :**  
**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL : ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PLAN DE GESTION PLURIANNUEL DES OPERATIONS DE DRAGAGE D'ENTRETIEN (PGPOD) POUR L'UNITE HYDROGRAPHIQUE COHERENTE (UHC) 14 - SAMBRE CANALISEE**

Nombres de membres	
En exercice	15
Présents	14
Qui ont pris part au vote	15

**Date de convocation**  
26/06/2020

**Date d'affichage**  
26/06/2020

**Vote**  
VOTE : Adoptée à l'unanimité

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le

03/07/2020

et publication du  
03/07/2020

L'an 2020 et le 02/07/2020 à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de NEUF-MESNIL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au salon d'honneur de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par **Monsieur LEFERME Daniel**, Maire de la commune, en application de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

Mme DACOSSE Dominique, M. DAUMERIES Daniel, M. GOSSET Hervé, Mme LEFEBVRE Charlotte, M. LEFERME Daniel, Mme MANAA Yamina, Mme MASURE Geneviève, Mme PIRE Marie-Hélène, M. RIBAUT Jean-Yves, M. SELOS Michel, M. SELOSSE Patrick, Mme SOHIER Colette, Mme THOMAS Gaëlle, M. VASSEUX Marc

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. RADOUAN Abel

**Etai(ent) absent(s) :**

**Procuratio(n)s :**

M. RADOUAN Abel donne pouvoir à Mme MASURE Geneviève

**Secrétaire de séance :** M. SELOS Michel

**Objet de la délibération :** DELIBERATION N° 040/2020 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL : ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PLAN DE GESTION PLURIANNUEL DES OPERATIONS DE DRAGAGE D'ENTRETIEN (PGPOD) POUR L'UNITE HYDROGRAPHIQUE COHERENTE (UHC) 14 - SAMBRE CANALISEE

Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le

5 2 20

ID : 059-215904244-20200706-D0402020-DE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'enquête publique Pluriannuel des Opérations de Dragage d'entretien (PGPOD) pour l'Unité Hydrographique Cohérente (UHC) 14 - Sambre Canalisée Il est demandé au conseil municipal de prendre position.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Dominique DACOSSE, Première Adjointe qui présente le dossier et demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Après l'expose de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **Emet** un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique relative au plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage d'entretien (PGPOD) pour l'Unité Hydrographique Cohérente (UHC) 14 - Sambre Canalisée.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Neuf-Mesnil, le 03/07/2020

Le Maire,



LEFFERME Dan



La préfecture et les services de l'État en région

**Hauts-de-France**

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Région et institutions](#) > [L'action de l'Etat dans la région](#)  
 > [Aménagement du territoire, logement, transport et infrastructures](#)  
 > Transports - La réouverture du canal de la Sambre dans l'Oise prévue en 2021

Lecture  
facile

Actualité (/hauts-de-france/actualites)

## Transports - La réouverture du canal de la Sambre dans l'Oise prévue en 2021

Mise à jour : 07 novembre 2019



**Mercredi 06 novembre 2019 à Etreux (Aisne), Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, Voies navigables de France (VNF) et les collectivités mobilisées en faveur de la réouverture à la navigation de l'axe Sambre se**

**sont réunis lors d'un comité stratégique annuel prévu par la convention de partenariat signée en décembre 2015. L'occasion pour les partenaires de faire le point sur l'avancement des travaux sur l'axe Sambre en vue de sa réouverture en 2021 et sur la stratégie à mettre en place pour dynamiser le potentiel touristique de l'axe.**

Organisée par VNF représentée par Dominique Ritz et Isabelle Matykowski, directeurs territoriaux, la réunion s'est tenue en présence également de Nicolas Basselier, préfet de l'Aisne, de Nicolas Fricoteaux, président du département de l'Aisne, de Jacques Petit, vice-président de la Commission transports du Conseil régional des Hauts-de-France, du président de l'association « Réussir notre Sambre », Patrick Dumon, ainsi que des représentants des communes et des 7 intercommunalités traversées par la rivière Sambre et le canal de la Sambre à l'Oise.

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour réaliser des statistiques de visites. Les partenaires ont saisi l'occasion pour se rendre sur l'écluse n°15 de Tupigny, l'un des premiers chantiers engagés cette année par Voies navigables de France. Les travaux consistent en la restauration des maçonneries, la réfection des portes et le changement

des joints d'étanchéité.

La rénovation de cette écluse fait partie d'un **vaste programme d'investissement** qui comprend la rénovation de 22 écluses et la reconstruction des ponts-canaux de Vadencourt et de Macquigny. **L'ensemble de ces travaux d'un montant de 17,2 millions d'euros de travaux sont cofinancés par l'État/ VNF, la région Hauts-de-France et le département de l'Aisne.**

En 2019, Voies navigables de France a également réalisé d'importants travaux de maintenance et de génie civil sur douze écluses de l'itinéraire entre Etreux et Macquigny. Des travaux en régie ont aussi été menés sur trois autres écluses entre Hauteville et Origny- Sainte-Benoîte.

En 2020, **VNF remplacera les portes de 10 écluses** et conduira également des travaux de maçonnerie et d'étanchéité sur 4 autres écluses.

**Des travaux de dragage du canal** seront lancés au second semestre 2020 pour une durée de 6 mois afin de garantir un mouillage à 1m60.

**Les chantiers de reconstruction des ponts-canaux de Vadencourt et de Macquigny**, fermés en 2006 pour raison de sécurité, seront lancés en 2020 pour une livraison en 2021.

### **L'engagement d'une gestion partagée pour exploiter le canal**

A l'achèvement des travaux prévu en 2021 pour l'ouverture de la saison touristique, se mettra en place **une gestion partagée de l'axe Sambre**, fruit du travail mené avec l'Association « Réussir notre Sambre », **entre l'État, VNF, le Département du Nord et les intercommunalités de l'axe Sambre\* qui participeront ensemble aux dépenses de fonctionnement et d'exploitation de l'axe Sambre estimées à 2,3 M€ par an.**

La réouverture du canal de la Sambre à l'Oise fait partie du **Pacte pour la réussite de la Sambre- Avesnois-Thiérache** signé par M. le Président de la République en novembre 2018.

Le canal de la Sambre à l'Oise relie le bassin de la Seine aux canaux de l'Europe du Nord. Long de 71 km de long entre les communes de Landrecies (Nord) et de Tergnier (Aisne), il compte 38 écluses (3 sur le versant Sambre et 35 sur le versant Oise). En 2006, suite à l'état de dégradation avancé des ponts-canaux de Vadencourt et Macquigny (Aisne), le canal a été fermé du bief 1 (écluse du Gard) au bief 22 (écluse de Macquigny) inclus.

*\* La communauté d'agglomération de Maubeuge Val-de-Sambre, la communauté de communes du Pays de Mormal, la communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis, la communauté de Communes Thiérache Sambre & Oise, la communauté de communes de la Thiérache du Centre, la communauté de communes du Val de l'Oise, et la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.*

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour réaliser des statistiques de visites.

[En savoir plus](#)